

Roissy, le 13 février 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Droit de grève : l'intersyndicale demande l'intervention du Sénat pour rétablir le dialogue social

L'intersyndicale demande à ceux qui ont déclaré que la proposition de loi du député Diard était un mauvais texte, d'infléchir, puisqu'ils en ont le pouvoir, le cours de ce dossier conflictuel.

A cet effet, l'intersyndicale des organisations représentatives des personnels de l'aérien a écrit à la présidente de la commission des affaires sociales du Sénat Mme Annie DAVID ainsi qu'à son président Mr Jean-Pierre BEL afin d'obtenir l'application de l'article 1^{er} du « *protocole organisant, à titre expérimental, la concertation avec les partenaires sociaux préalablement à l'examen, par le Sénat, des propositions de loi relatives aux relations individuelles et collectives de travail, de l'emploi et de la formation professionnelle* ».

Ce protocole établi entre les présidents de l'Assemblée et du Sénat trouve toute son utilité dans le cadre des débats sur la PPL Diard et permet sous l'impulsion du Sénat de revenir à un dialogue social et à un processus de concertation que le gouvernement a refusé jusqu'à maintenant.

Depuis plusieurs mois, l'intersyndicale souhaite que cette proposition de loi soit soumise à la discussion cependant que le gouvernement avance à marche forcée. Les Sénateurs ont le pouvoir de ramener un peu de sérénité dans cette affaire et d'imposer que ce projet de restriction du droit de grève des salariés dans l'aérien soit préalablement soumis à la négociation, ce qui est la moindre des choses avant de légiférer sur le dialogue social.

C'est pourquoi, elle attend que chacun prenne ses responsabilités dans la défense du droit de grève des salariés. Faute de dialogue et de concertation l'intersyndicale saura prendre les siennes.

LES BUREAUX